

Conseil d'arrondissement
Séance du 6 novembre 2017

Communication vie associative et démocratie locale

Arrondissement pionnier de la démocratie locale et de la participation citoyenne, avec la mise en place dès 2011 du budget participatif des Conseils de quartier, le 12^e arrondissement est également riche d'un tissu associatif important, en développement permanent et très investi dans la vie des quartiers.

Ensemble, associations et Conseils de quartier font vivre la participation citoyenne et créent du lien entre les habitants, y compris avec les plus isolés d'entre eux. La Mairie accompagne cette dynamique à laquelle elle est profondément attachée, en soutenant l'activité de ces acteurs. Tous les habitants qui souhaitent s'engager, dans leur diversité, doivent pouvoir trouver un cadre pour le faire. Ces derniers aspirent aujourd'hui, de plus en plus fortement, à être partie prenante des politiques publiques. Ils souhaitent être quotidiennement des acteurs de la démocratie et donner leur avis sur les projets qui les concernent, ce qui rejoint les méthodes de prise de décision de l'équipe municipale, fortement affirmées depuis 2014, fondées sur le dialogue et la concertation.

En 2018, la Mairie d'arrondissement engagera de nouvelles actions pour renforcer encore la dynamique associative, citoyenne et participative, en s'appuyant sur l'impulsion donnée depuis 2014 à l'échelle parisienne.

Vie associative

Pour soutenir activement la vie associative et son développement dans l'arrondissement, la Mairie du 12^e mène une politique globale et cohérente :

- elle organise des événements municipaux et des temps d'échanges dédiés aux associations ;
- elle soutient leurs projets ;
- elle les aide dans la recherche de locaux et développe l'offre de créneaux associatifs, y compris les soirs et les week-ends, pour mieux correspondre aux rythmes des Parisiens.

Elle s'appuie pour cela sur la Maison des Associations qui deviendra, le 1^e janvier 2018, la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12^e arrondissement, avec des moyens renforcés.

Une vie associative dynamique, qui continue à se développer

Plus de 400 associations du 12^e arrondissement sont actuellement inscrites à l'annuaire parisien des associations, tous domaines confondus. Depuis janvier 2017, la Maison des associations a par ailleurs enregistré 27 nouvelles inscriptions (cf. Liste complète annexée à la Communication). Ainsi, **743 associations sont enregistrées à la MDA à ce jour, soit 143 associations supplémentaires depuis 2014**. Enfin, cette année, environ 260 associations ont participé au Forum des associations le 9 septembre 2017, soit 50 associations supplémentaires par rapport à 2016, ce qui en fait l'un des plus importants de Paris.

Des Etats Généraux de la Vie Associative : pour échanger et anticiper les évolutions de la vie associative.

Organisés pour la première fois en 2015, les Etats Généraux de la Vie Associative sont un temps d'échange entre les associations du 12^e arrondissement, les élus et la Maison des Associations. Ils ont permis de définir des pistes de travail destinées à soutenir la vie associative dans l'arrondissement. L'Exécutif a décidé d'organiser **une deuxième édition des Etats Généraux de la Vie Associative, le 2 décembre 2017.**

Soutenir et accompagner les projets des associations du 12^e

La Mairie du 12^e arrondissement soutient le financement de nombreux projets et conseille les associations en recherche de financements.

Ainsi, 10 500 € ont été engagés en 2017 pour soutenir une vingtaine de projets dans le domaine de la jeunesse. **Depuis 2014, les Fonds de la Maire ont bénéficié à 27 associations différentes**, constituant une aide complémentaire à d'autres sources de financement. **En 2017, 7 088 € sont attribués à 8 associations qui en ont fait la demande** (cf. Délibération DDCT 113 rattachée à la Communication).

La Mairie du 12^e développe également **des partenariats innovants avec les associations locales**, notamment en matière d'économie sociale et solidaire (boîte à dons du Kiosque citoyen), de propreté (animations lors de la Journée du nettoyage participatif le 30 septembre 2017) ou d'animation de quartier (Art en balade, Rue aux enfants).

Enfin, **12 nouveaux panneaux associatifs ont été implantés en 2016** dans les parcs et jardins du 12^e arrondissement.

Aider les associations à trouver des locaux pour y développer la vie associative dans tous les quartiers

La Mairie du 12^e arrondissement a conscience du besoin essentiel pour les associations de bénéficier d'un espace, de façon permanente ou ponctuelle, pour développer leurs activités. Que cela soit dans les locaux de bailleurs sociaux, les locaux communs résidentiels ou les locaux d'activité, la Mairie du 12^e arrondissement travaille activement en lien avec la Maison des Associations, les bailleurs et plus récemment le GIE Paris commerces, pour attribuer des locaux aux acteurs associatifs. **Depuis 2015, environ 140 associations et commerces de proximité ont ainsi pu trouver un local dans l'arrondissement.**

En outre, des locaux « intercalaires », destinés à être en travaux, ont été transformés temporairement en pépinière associative : **7 associations ont ainsi pu être accueillies à la Caserne de Reuilly en 2015**, tandis que **11 autres associations ont développé leurs projets en commun dans l'espace de co-working de La Conserv', de 2015 à 2017.**

Innover pour les associations de proximité dans les locaux de l'ancienne école Gabriel Lamé

Afin de développer les activités des associations en faveur du quartier de Bercy et de l'ensemble de l'arrondissement, **de nouvelles salles seront mises à leur disposition gratuitement dès janvier 2018, à l'issue d'un appel à candidatures, dans les locaux de l'ancienne école Gabriel Lamé.** Il s'agit d'un dispositif innovant, puisque ces salles seront mutualisées entre une direction de la Ville, qui les utilise pour ses formations, et des associations. Ces nouveaux créneaux associatifs visent à répondre aux besoins des associations et à s'adapter aux rythmes des Parisiens engagés : le soir en semaine, les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Le Kiosque citoyen place Félix Eboué : un espace dédié aux associations, une « vitrine » pour les activités

Afin d'encourager les initiatives citoyennes, **la Ville de Paris a expérimenté en 2015 trois Kiosques citoyens, dont l'un dans le 12^e arrondissement**. Cette innovation s'est révélée concluante, puisque depuis juillet 2015, le Kiosque citoyen, géré par la Maison des Associations du 12^e arrondissement, propose de nombreuses activités associatives tout au long de l'année. Ce local modulable est également ouvert à l'ensemble des habitants qui souhaitent y animer des ateliers ou des actions. Depuis 2016, une boîte à dons y développe également les liens et la solidarité entre les habitants du quartier.

Ouverture d'un Local inter-associatif depuis 2015

En 2015, **la Mairie d'arrondissement a soutenu l'ouverture d'un local inter-associatif, rue Claude Decaen**, porté par le CLAJE, La Camillienne et la Régie de quartier Fécamp 12. Il s'agit d'un lieu ressource dédié à l'accompagnement des jeunes ainsi qu'au développement de l'offre culturelle et sociale du quartier.

De nouveaux créneaux nocturnes au sein des équipements sportifs

Près d'une vingtaine de créneaux nocturnes ont été octroyés dans des structures sportives du 12^e arrondissement, répondant ainsi à la demande des clubs de sport. Le déploiement de ce type de créneaux dans d'autres équipements est à l'étude.

La Maison des Associations devient la Maison de la Vie Associative et Citoyenne

Le 1^e janvier 2018, la Maison des Associations du 12^e arrondissement deviendra la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC), dans le cadre de la réforme de la vie associative votée en Conseil de Paris en mars 2017. Il s'agit de permettre à la MVAC de s'adapter aux évolutions récentes de la vie associative et citoyenne, en **bénéficiant notamment de moyens humains supplémentaires, puisque l'équipe actuelle sera renforcée avec un agent de catégorie C**.

Le Budget participatif

Dès 2011, le 12^e arrondissement a mis en place un budget participatif des Conseils de quartier, lançant ainsi un dispositif innovant de participation citoyenne. En 2014, le Budget participatif parisien a été étendu à tous les Parisiens, conformément à l'engagement de la Maire de Paris. Il s'agit, par cette démarche, d'associer les habitants à la prise de décision publique et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Le Budget participatif, une enveloppe d'investissements de 4 M€ laissée au libre choix des habitants

Cette année encore, **l'enveloppe maximum a été allouée au Budget participatif** (40% de l'enveloppe espace public et 30% de l'enveloppe dédiée aux équipements de proximité). Ce sont ainsi environ 4M€ qui ont été laissés au libre choix des habitants, qui ont indiqué leurs priorités d'investissement.

Une progression constante de la participation dans le 12^e arrondissement

La participation dans le 12^e arrondissement progresse d'année en année, attestant ainsi de la volonté des habitants de se mobiliser pour les projets de leurs quartiers et leur souhait de participer à la prise de décision publique : **en 2017, la participation totale a augmenté de 20 %, avec 6 828 votes.**

Afin de faciliter la participation de toutes et de tous, y compris des personnes isolées ou pour lesquelles les outils numériques sont un obstacle, 105 points de vote avec urne ont été tenus dans tous les quartiers de l'arrondissement, au plus près des lieux de vie des habitants (Mairie, médiathèque, marchés, etc.). En conséquence, davantage d'habitants ont voté cette année sur ces points de vote mobiles : 3 802 votes (+45 % par rapport à 2016).

Les Conseils de quartier continuent de se mobiliser pour le Budget participatif : cette année, ils ont participé à 19 ateliers de co-construction, déposé 28 projets et fait campagne pour les 8 d'entre eux qui étaient soumis au vote. Parmi ceux-ci, 2 sont lauréats et seront donc mis en œuvre à compter de 2018, en fonction de leur complexité.

Le Budget participatif des écoles

Le Budget participatif des enfants est un outil d'apprentissage citoyen mis à la disposition des équipes pédagogiques. **En 2017, 95 % des écoles élémentaires et 71 % des collèges publics du 12^e arrondissement y ont participé** et ont donc élaboré avec les élèves un dossier pédagogique, puis mis en place une procédure de vote, par laquelle les enfants ont pu choisir un projet d'investissement qui sera mis en place à partir de 2018.

Une mise en œuvre des propositions des habitants

Dans le 12^e arrondissement, **402 projets ont été déposés depuis 2015 (2014 étant une édition exclusivement « tout Paris »), dont 110 par les Conseils de quartier.** 134 projets ont été soumis au vote et 31 projets ont été retenus. Le calendrier de mise en œuvre de ces projets dépend de leur niveau de complexité. En 2017, 10 projets lauréats ont été choisis par les habitants du 12^e arrondissement, soit une enveloppe totale de 3 894 500 €, dont 400 000 € qui seront investis dans le quartier Erard-Rozanoff.

Un accélérateur de projets qui permet de consacrer davantage de moyens pour les équipements et le cadre de vie de l'arrondissement

Le Budget participatif est un accélérateur de projets, car il permet de mobiliser rapidement davantage de moyens pour la réalisation de travaux importants et parfois complexes. En effet, **pour chaque euro d'investissement d'intérêt local (IIL) fléché sur le Budget participatif, l'Hôtel de Ville verse 2 euros.**

Depuis 2015, de nouveaux moyens sont alloués aux domaines suivants :

- cadre de vie : 2,7 M€
- culture : 518 000€
- éducation-jeunesse : 3,2M€ dont 2,8M€ pour les écoles et les collèges publics
- environnement : 815 000€
- prévention-sécurité : 470 000€
- propreté : 100 000€
- solidarité : 840 000€
- sport : 300 000€
- transports-déplacements : 441 500€

Parmi ces investissements, 705 000€ sont consacrés aux quartiers populaires du 12^e arrondissement, qui correspondent aux quartiers dans lesquels l'investissement est jugé prioritaire, sur la base de critères socio-économiques.

Il convient d'ajouter à ces crédits les investissements « tout Paris » déclinés dans le 12^e arrondissement, pilotés par les directions centrales de la Ville, qui en assurent le suivi.

Suivi des réalisations du Budget participatif dans le 12^e

Environ 80 % des projets lauréats du Budget participatif du 12^e arrondissement (2015 et 2016) ont été mis en œuvre (30%) ou sont en cours de réalisation (50%). Les autres projets nécessitent des études techniques approfondies en raison de leur complexité.

Pour les projets lauréats « tout Paris », 23 projets peuvent être déclinés dans le 12^e, dont 75% d'entre eux ont été mis en œuvre (43%) ou sont en cours de réalisation (31%). Des déclinaisons possibles dans le 12^e des projets restants sont à l'étude.

Démocratie locale

Les 7 Conseils de quartier du 12^e arrondissement sont des acteurs clés de la démocratie locale. Les évolutions récentes de la participation citoyenne invitent aujourd'hui à repenser leur rôle avec les Conseils de quartier. Il s'agit de faciliter la participation des habitants à la vie de leur quartier, mais également de permettre aux Conseils de quartier de prendre toute la place qui leur revient en tant qu'instance de démocratie locale. C'est l'enjeu du travail de renouvellement de la charte des Conseils de quartier qui a été mené depuis la rentrée de septembre.

Les Conseils de quartier, acteurs clés de la démocratie locale

Les Conseillers de quartier du 12^e arrondissement et leurs Invités permanents sont des interlocuteurs privilégiés de la Mairie, en tant que représentants des habitants de chaque quartier. A ce titre, ils sont étroitement associés aux réunions publiques d'information et de concertation et, pour certaines d'entre elles, à leur initiative. Ils se mobilisent également pour soutenir des projets associatifs, de solidarité, intergénérationnels ou encore des repas de quartier.

Renouvellement de la Charte et des membres des Conseils de quartier

Un travail a été engagé en septembre 2017 avec les Conseils de quartier pour actualiser la Charte, qui définit leur fonctionnement : les conseillers ont été invités à proposer des pistes, guidés par un questionnaire élaboré par le Pôle démocratie locale. La Charte actualisée des Conseils de quartier est présentée dans une délibération rattachée à la présente Communication.

Les principales évolutions proposées concernent :

- la désignation des Conseillers de quartier : les différents collèges (notamment le collège « politique ») sont supprimés, **désormais les Conseillers de quartier seront tous tirés au sort parmi les habitants volontaires**, auxquels s'ajouteront des membres associatifs désignés sur la base d'un projet de quartier ;
- **l'introduction d'un objectif de parité** au nom du principe d'égalité entre les femmes et les hommes ;

- **l'association de tous les habitants intéressés et volontaires à l'activité des Conseils, qui deviennent des « Membres associés aux Conseils » et plus des « Invités permanents », renforçant ainsi l'idée que tout habitant peut s'y investir ;**
- **le fonctionnement des Conseils, dont les « bureaux » deviennent des équipes d'animation ;**
- **le renouvellement des Conseils porté à la moitié des Conseillers tous les trois ans, contre un quart précédemment.**

Une fois la nouvelle Charte entrée en vigueur, **il sera procédé au renouvellement des membres des Conseils de quartier, d'ici la fin de l'année 2017**, selon les nouvelles modalités prévues.

Développer les moyens de communication des Conseils de quartier

A l'heure où la participation citoyenne se développe également sur les réseaux sociaux, les Conseils de quartier du 12^e ont souhaité pouvoir mieux communiquer de façon plus ouverte sur leurs actions. **Une page Facebook a donc été créée par Conseil de quartier**, permettant à deux Conseillers par quartier d'en être animateurs. Depuis février 2017, les Conseils de quartier se sont approprié ces nouveaux moyens de communication, qui s'ajoutent aux autres outils tels que les panneaux d'affichage des Conseils de quartier, la lettre d'information de la Mairie et le journal Notre 12^e. Le Pôle Démocratie locale organisera prochainement une réunion inter-quartiers pour dresser le bilan de l'utilisation de ces pages Facebook et réfléchir à de nouveaux outils de communication à développer.

Continuer à promouvoir les actions inter-quartiers

Chaque année, les Conseils de quartier sont à l'initiative d'une vingtaine d'animations festives, dont des événements inter-quartiers (financés et organisés par les 7 Conseils de quartier) :

- les projections en plein air du Cinéma Itinérant (depuis 2004) ;
- le festival Paris Plane (depuis 2011), grand rendez-vous annuel du cerf-volant qui attire chaque année près de 1500 personnes ;
- Art en Balade (depuis 2008), lancé par 2 Conseils de quartiers puis organisé depuis 2013 par l'association Art en Balade, soutenu par les Conseils de quartier ;
- le Café inter-âges (depuis 2011), propose gratuitement un jeudi sur deux de nombreuses activités conviviales et des rencontres intergénérationnelles, qui accueillent à chaque session près d'une trentaine de participants. Un voyage a également lieu chaque année : en 2017, visite d'Auvers-sur-Oise.